

RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI.29 juin 1965.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été déferé le Bill C-120, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», après avoir étudié ce bill, et pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 28 juin 1965, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
SALTER A. HAYDEN.